

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école de la Pommeraie

Tenu le 10 décembre 2024 à 18 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Karine St-Pierre	Présidente
M. Laurent Jodoin	Parent – substitut à la présidence
M. Steve Patenaude	Parent substitut
Mme Emma Blanchette	Parent – Représentante au comité de parents
Mme Valérie Allard	Parent
Mme Émilie Rignol	Parent
Mme Emmanuelle Lachance	Parent
Mme Gitane Bouchard	Personnel de soutien
Mme Marie-Hélène Paradis	Service de Garde
Mme Érica Lantin	Enseignante
Mme Mélanie Brière	Enseignante
Mme Marie-Christine Bilodeau	Enseignante substitut
M. Jean-François Beauséjour	Enseignant spécialiste
M. Daniel-Éric St-Onge	Représentant de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme Mélanie Cadorette	Directrice
Mme Camille Lemire Ruel	Stagiaire en direction

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Catherine Op de Beck	Parent substitut
Mme Annabelle Gosselin	Enseignante

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la réunion à 19 h 24. Le quorum est constaté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE24-25-17

Il est proposé par M. Jean-François Beauséjour et secondé par Mme Emma Blanchette d'adopter l'ordre du jour.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public

4. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE

CE24-25-18

Il est proposé par Mme Valérie Allard et secondé par M. Laurent Jodoin d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2024.

5. PROJET ÉDUCATIF ET CAP, HORS-PISTE

Notre équipe est très vivante. Grâce à l'approbation de dépense lors de la dernière réunion, nous avons pu faire installer notre mission et les logos de l'école et de nos équipes sportives sur nos murs. C'est vraiment magnifique et stimulant.

Nous continuons notre projet éducatif en mathématique et en français-écriture. Nous avons analysé les résultats du premier bulletin et nous constatons une amélioration en 2^e année. Cependant, en 4^e année, plusieurs élèves sont à risque ou en situation d'échec en écriture. Quelques élèves de la 6^e année sont pour leur part en échec ou à risque en mathématique ou bien en français-écriture. Après les Fêtes, nous recevrons un budget pour offrir du tutorat aux élèves en difficulté dans ces deux niveaux.

Les comités d'apprentissage (CAP) travaillent et évaluent les points à améliorer avec les élèves. Par exemple, en 6^e année, il a été demandé aux élèves de trouver les verbes dans un texte et nous réalisons que ce n'est pas encore acquis pour tous.

Toujours au niveau des CAP, l'équipe du 2^e cycle a terminé sa séquence et l'enseignera à ses élèves.

Les membres fondateurs de l'équipe collaborative de ce beau projet dans notre école se rendra à Gatineau ce vendredi 13 décembre pour rencontrer l'équipe de l'école Lac des Fées afin que celle-ci transmette son savoir dans le domaine. En effet, les employés de ce milieu ont adopté cette méthode il y a déjà quelques années et le fonctionnement de collaboration est si bien ancré que, même s'il y a des enseignants non-qualifiés dans

l'établissement, ça ne se remarque pas. Tout au long de l'année, nos enseignants seront jumelés à ceux de l'école Lac des Fées.

Le projet hors-piste suit quant à lui son cours tant en classe qu'au service de garde qui, par exemple, a mis en place des ateliers de pleine conscience pour aider les élèves à gérer leurs émotions. Après Noël, les enseignants verront en classe ce que le service de garde a mis en place et le service de garde fera de même

6. SUIVI DES CLASSES EXTÉRIEURES

Nous avons eu des nouvelles et le gouvernement a accepté notre projet. Nos deux classes extérieures seront construites à l'été 2025. La compagnie qui nous avait approchés pour nous offrir son aide clé en main devrait soumissionner.

7. CONFÉRENCES AUX PARENTS – Suivi et approbation

CE24-25-19

Les autres écoles du secteur sont au même point que nous : elles n'ont pas encore sélectionné de conférenciers qui les intéresseraient, mais nous serions les bienvenus à participer avec elles le cas échéant.

Les conférences « Parent guide, parent complice » pourraient être une possibilité pour notre école, mais comme le coût est de 250\$/personne, il faudrait voir combien de parents sont intéressés et nous en payerions une partie.

Mme Blanchette propose des théâtres d'intervention ou encore le centre d'intervention « Les ils et les elles », mais seulement pour l'an prochain, car, dans les deux cas, ils sont complets.

Il est voté à la majorité que la somme octroyée aux conférences soit redonnée au budget de fonctionnement.

8. CONTENU EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP) - approbation

CE24-25-20

Le but de ce contenu est d'amener les jeunes du 3^e cycle à se conscientiser au monde extérieur. Le COSP existait déjà dans le passé, mais il était difficile de le valoriser à travers les cours, car le temps manquait. Maintenant que le cours de CCQ est installé dans l'horaire, les buts du COSP sont facilement intégrés à la matière.

Nous devons faire approuver les activités qui ont été pensées pour faire cheminer les jeunes. Par exemple, des gens qui font une petite conférence sur leur métier. Les jeunes doivent par la suite faire des liens entre les rôles qui doivent être joués dans le cadre d'un métier et le rôle de l'élève en classe.

Il y a aussi la demi-journée de visite à leur future école secondaire où ils se familiariseront avec leur futur milieu de vie et où, par la suite, ils discuteront des différences et ressemblances entre le primaire et le secondaire (horaire différent, l'utilisation du cadenas, etc.)

Le canevas sera en continuelle amélioration, mais toujours avec le même but pour nos jeunes.

Proposé par Mme Marie-Hélène Paradis

Secondé par Mme Gitane Bouchard

9. RELIQUAT ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS - approbation

CE24-25-21

DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un soutien aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école de la Pommeraie se voit octroyer une somme de 3445,00\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents (ou l'un d'eux) sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un soutien aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1^{er} juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

En conséquence, sur proposition de Mme Gitane Bouchard Il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER que la somme de 3445,00\$ soit versée au fonds à destination spéciale.

CE24-25-22

Nous aimerions pouvoir utiliser cette somme pour permettre à deux enfants de notre école dont les familles sont dans le besoin en ce moment afin d'alléger le fardeau dû aux frais de garde/service dîneur, les dîner, effets scolaires et besoins vestimentaires. Les achats seraient effectués selon les besoins ciblés pour chacun d'eux.

Proposé par Mme Émilie Rignol

Secondé par Mme Marie-Christine Bilodeau

10. FORMATION MEMBRES DU CÉ

Il y a une formation obligatoire pour tous les nouveaux membres du CÉ. Celle-ci consiste à visionner de petites capsules web.

11. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Bonne nouvelle : nous voulions utiliser les sommes restantes de notre fonds à destination spéciale pour acheter de nouveaux murs amovibles pour la classe de musique qui devenait une scène de spectacle lorsque lesdits murs étaient ouverts. Ceux-ci sont brisés et il est dangereux pour les ouvriers de les monter-démonter). Nous n'aurons pas à utiliser notre fonds puisque le CSS a finalement décidé de fournir les sommes nécessaires à la construction et l'installation qui aura lieu à l'été 2025.

Les montants qui ne seront pas utilisés pour la construction des classes extérieures serviront à l'enjolivement de l'école et de sa cour.

Nous avons été approchés par Les jardins d'Abbotsford qui offrent aux écoles une campagne de financement d'arbustes fruitiers et plantes potagères.

Nous nous en tiendrons au course-O-thon.

12. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Blanchette a assisté à une seconde réunion et il a été demandé aux parents de sonder leurs écoles sur l'inventaire du matériel informatique qui sera désuet à la suite de la disparition, en 2025, de Windows 10 et l'arrivée de Windows 11 qui ne pourrait ne pas être supporté par celui-ci.

13. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

La veille de notre CÉ, un budget a été adopté concernant le projet de sécurité à Vélo. Il sera octroyé à une école différente de Mont-Saint-Hilaire à chaque année. Si ladite école sélectionnée refuse lors de son année, une autre école se le fera proposer. Le projet commence avec l'école de la Pommeraie.

La piscine municipale rouvrira le 27 décembre.

Le dossier du brigadier que nous aimerions avoir pour permettre à nos élèves de traverser le chemin Ozias-Leduc en toute sécurité est en discussion avec la ville d'Otterburn Park. La décision sera prise par cette dernière puisque 100% des élèves qui traversent le chemin sont de cette municipalité.

14. LA VIE AU SERVICE DE GARDE

Ça se passe très bien. Notre belle équipe travaille très fort. Les éducatrices sont amenées à se questionner sur leur planification afin qu'elles ciblent les troubles d'habiletés sociales des élèves de leurs groupes. Elles doivent cibler un point à travailler et trouver une activité pour l'améliorer. Par exemple, j'apprends à attendre mon tour, j'apprends à perdre ou encore je sais régler un conflit.

Mélanie Cadorette en profite pour souligner le travail exemplaire de Marie-Hélène Paradis, notre nouvelle technicienne en service de garde. Après 4 ans et 7 techniciennes, elle apporte une stabilité essentielle et son expertise professionnelle tout en ralliant les troupes. Nous remarquons une superbe collaboration éducatrices/enseignants.

15. LA VIE À L'ÉCOLE

Les réunions de CAP prennent beaucoup de place pour les enseignants qui doivent faire beaucoup de demandes de suppléants.

Les spécialités de Noël feront leur entrée la semaine prochaine avec, entre autres, les traditionnelles journées thématiques vestimentaires. Beaucoup d'activités sont prévues chaque jour.

Les 3^e et 4^e année sont invités à s'inscrire aux différentes activités sportives proposées. Ils seront épaulés par les 5^e et 6^e.

Les différents tournois sportifs auront bientôt lieu.

La semaine prochaine, tous les enseignants de l'école sortiront aux divers moments où les enfants sont dehors afin de leur faire travailler la prise du rang au son de la cloche, car il y a un fort relâchement et continuent à jouer.

16. AUTRES

Aucun sujet ajouté

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Gitane Bouchard et appuyé par Mme Marie-Hélène Paradis de lever l'assemblée à 21 h 11.

CE24-25-23

Karine St-Pierre
Présidente

Mélanie Cadorette
Directrice